



Prise de décisions fondée sur des données probantes en optométrie

Contexte

On peut envisager la prise de décisions fondée sur des données probantes comme un processus selon lequel des décisions cliniques sont prises à la lumière des meilleurs résultats de recherche, de l'expertise et des connaissances dont dispose le praticien, et des besoins et des préférences du patient dans le contexte de l'environnement clinique.ⁱ La prise de décisions fondée sur des données probantes est un élément important de la qualité des soins dans une vaste gamme de services de santé et joue un rôle essentiel dans l'instauration de changements à l'échelle du système de soins de santé.ⁱⁱ

Les chercheurs et les instances de santé reconnaissent des catégories officielles de données cliniques, et ces dernières sont révisées et classées périodiquement par ordre de force apparente. Elles comprennent les données tirées d'examen systématiques de tous les essais contrôlés randomisés pertinents; d'un essai contrôlé randomisé dûment conçu; d'études comparatives; de séries de cas et autres.ⁱⁱⁱ

Question de principe

En tant que professionnels des soins primaires, les optométristes sont bien placés pour détecter les premiers signes des problèmes de vision, les troubles de santé oculovisuelle et les maladies systémiques. L'application rigoureuse et réfléchie de l'approche fondée sur des données probantes peut aider les optométristes à poser les bons diagnostics en temps opportun.^{iv} Une approche fondée sur des données probantes peut aussi aider les optométristes à prendre des décisions éclairées concernant les options de traitement efficace.

Énoncé de principe

Les optométristes doivent prendre des décisions fondées sur des données probantes en tenant compte des résultats de recherche, de l'expérience et des connaissances, dans la mesure du possible, y compris lorsqu'ils collaborent avec d'autres professionnels des soins de santé pour la prestation des soins aux patients. L'approche fondée sur des données probantes doit aussi être adoptée par les optométristes qui travaillent à la recherche, à l'éducation et à la réglementation, le cas échéant.

Mai 2017



ⁱ Satterfield J, Spring B, Brownson R, Mullen E, Newhouse R, Walker B, Whitlock E. Toward a transdisciplinary model of evidence-based practice. *Milbank Q.* Juin 2009 : 87(2); 368-90. Consulté en ligne le 9 septembre 2016 à l'adresse : <http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC2698591/>

ⁱⁱ Association des infirmières et infirmiers du Canada, Énoncé de position : Prise de décision et pratique infirmière éclairées par des preuves, octobre 2010. Consulté en ligne le 9 septembre 2016 à l'adresse : https://cna-aiic.ca/~media/cna/page-content/pdf-fr/ps113_evidence_informed_2010_f.pdf?la=fr

ⁱⁱⁱ Burns P, Rohrich R, Chung K. The levels of evidence and their role in evidence-based medicine. *Plast Reconstr Surg.* Juillet 2011 : 128(1); 305-310. Consulté en ligne le 9 septembre 2016 à l'adresse : <http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC3124652/>

^{iv} Anderton P. Implementation of evidence-based practice in optometry. *Clin Exp Optom.* Juillet 2007 : 90(4); 238-43. Consulté en ligne le 9 septembre 2016 à l'adresse : http://210.0.231.168/Files/AlwaysOnLearning/2918Optom01_Implementation_Opto.pdf